



MAI 2010

CHÂTEAU-GARNIER, INFOS !

HORAIRES D'ÉTÉ MAIRIE - AGENCE POSTALE

Agence postale : du lundi au vendredi de 10h à 12h15 et le samedi de 9h à 11h30 (en dehors de ces horaires, aucune opération ne peut être enregistrée).

Mairie : du 1er juillet au 31 août, en raison des congés des employés, le secrétariat ne sera ouvert que le matin de 9h15 à 12h du lundi au vendredi.

En cas d'urgence, s'adresser au Maire (05.49.87.87.22) ou aux adjoints Mme CHEVAIS (05.49.87.85.60), Mme LEOBET (05.49.87.86.25), M. GUINAULT (05.49.87.90.93) ou M. DEVERGE (05.49.87.88.28).

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA BIBLIOTHEQUE

Du 1er juillet au 31 août :

Mardi : de 16h à 17h30.



L'accès à la propriété avec le Pass Foncier

Le Pass Foncier est une volonté des pouvoirs publics afin de favoriser l'accès à la propriété principale.

C'est un dispositif innovant, ouvert à tous les primo accédants, sous plafonds de ressources.

Il permet l'acquisition immédiate de l'intégralité du bien immobilier par un prêt à remboursement différé en capital d'un montant de 30 % du coût de l'opération.

La TVA appliquée est au taux réduit de 5,50 % (sur foncier et bâti) permettant ainsi une diminution du coût de construction de l'ordre de 12 %.

Des avantages importants sont également consentis :

- ⇒ prêt à remboursement différé en capital,
- ⇒ majoration du montant du prêt à taux zéro sous conditions de ressources,
- ⇒ apport par la collectivité d'une contribution aux ménages de 3 000 € à 5 000 € en fonction de la zone et de la composition familiale,
- ⇒ dispositif de sécurisation en cas d'impayés dans les situations suivantes :
 - décès de l'emprunteur,
 - invalidité à plus de 80 %,
 - chômage supérieur à 1 an,

- garantie de rachat du logement avec objectif de maintien dans les lieux,
- garantie de relogement.

Le terrain encore disponible au lotissement de la Barrière route de Bernay est concerné par ce dispositif et la commune a délibéré pour un montant d'aide de 3 000 €.

Prix du terrain 12 300 € HT pour une surface 1 372 m².

**S'adresser à la mairie :
05.49.87.80.11**

mairie.chateaugarnier@wanadoo.fr

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, l'article ci-dessous n'a pas été publié dans le bulletin municipal n° 16 de décembre 2009. Nous vous prions ainsi que les responsables de l'UNC de bien vouloir nous en excuser.

Union Nationale des Anciens Combattants et Soldats de France Section de Château-Garnier

Le 8 mai 2009, en présence de Monsieur le Maire et de la famille, nous avons découvert une plaque fixée sur notre Monument aux Morts, en hommage à Baptiste Alexandre GRANGER tombé en Indochine.

Le 21 juin 2009, le 78ème congrès départemental a eu lieu à Chaunay au cours duquel il a été remis, à notre section de Château-Garnier, une coupe, en récompense d'avoir recruté au cours de l'année le plus grand nombre de soldats de France. Notre section fait appel, de nouveau, à tous ceux intéressés pour venir avec nous en tant que soldat de France.

Le 25 juillet 2009, nous avons passé une très agréable journée au Vieil Ayroux, chez

notre président J-M TABARIN à l'occasion de notre méchoui annuel. Ce même jour, à 11h30, nous nous sommes retrouvés au cimetière de la Ferrière Airoux, pour remettre, en présence de la famille, une plaque en hommage à notre regretté camarade René ABONNEAU, sur la tombe de ses parents.

Nous avons également procédé au remplacement de la plaque cassée sur la tombe de notre camarade Roland LEOBET.

Le 27 août 2009, avec la comitité des fêtes, eut lieu la visite de l'aquarium de La Rochelle.

Le 11 novembre 2009, après le défilé et le dépôt de gerbe au Monument aux Morts, Monsieur le Maire a remis, à notre ami Jules

RAGOT de notre section, la décoration et le diplôme d'honneur de porte-drapeau. Ensuite, après le vin d'honneur offert par la municipalité, nous nous sommes retrouvés près d'une soixantaine de personnes dans la salle des fêtes pour notre banquet très bien cuisiné par l'Auberge du Castel.

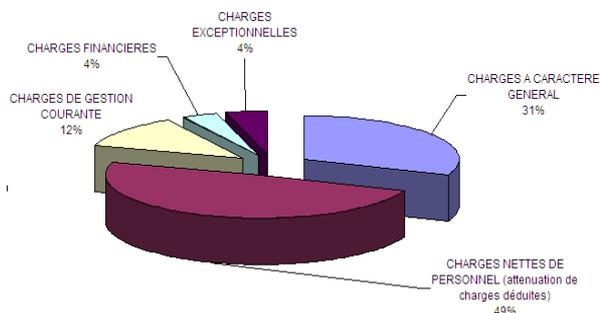
Le 12ème pèlerinage - rencontre national des anciens combattants aura lieu à LOURDES les 4, 5, 6, 7 et 8 juin 2010. Pour la bonne organisation des « retrouvailles », il est souhaitable que les personnes intéressées se fassent connaître avant fin mars 2010.

Le bureau

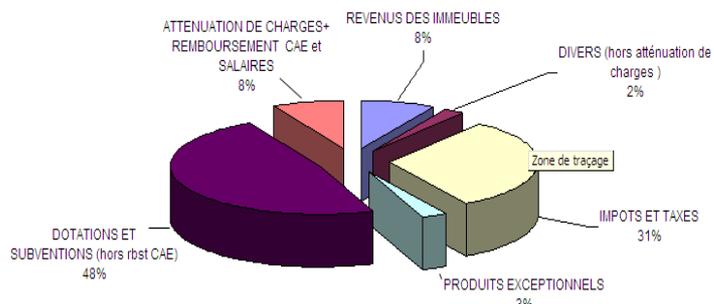
LE BUDGET GENERAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

SECTION FONCTIONNEMENT



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



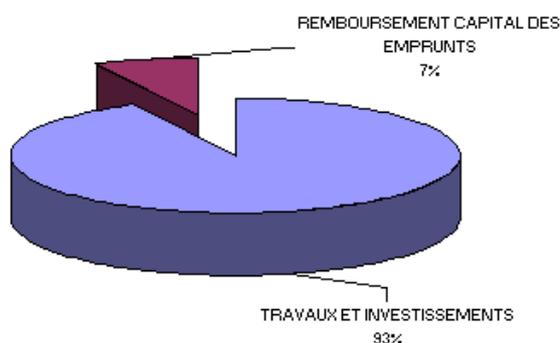
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2009, les charges totales de fonctionnement se sont élevées à 380 277 €, soit 606 € par habitant (moyenne de la strate : 598 € en 2008). Les charges nettes de personnel, déduction faite des remboursements de salaires et des aides pour les C.A.E, représentent 49 % des dépenses totales soit 264 € par habitant (moyenne de la strate : 233 € en 2008).

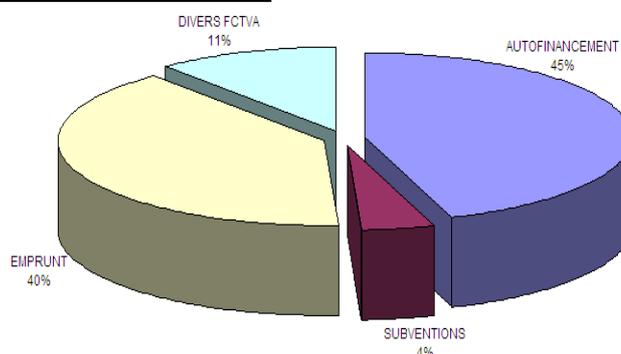
Le montant des recettes de fonctionnement, atténuations de charges et remboursement CAE comprises (37 879 €), s'élève à 488 883 € soit 774 €/habitant (moyenne strate 2008 : 760 €) auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement 2008 (87 296 €), soit un total de 576 179 €.

Le bilan de la section de fonctionnement montre un excédent global de 195 902 €. La somme de 158 550 € est affectée au compte 1068 de la section Investissement afin de compenser son déficit. Le solde, soit 37 352 €, constitue l'excédent net de l'exercice 2009.

SECTION INVESTISSEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2009, les dépenses d'investissement se sont élevées 504 766 € dont 451 738 € pour les travaux et investissements 2009 et 36 587 € pour le remboursement du capital des emprunts.

Les recettes d'investissement, excédents de fonctionnement 2008 et emprunt compris (190 000 €), s'élèvent à 439 382 €.

Compte tenu des restes à réaliser sur 2010 (95 451 € en dépenses et 14 381 € en recettes) et des reports de 2008 (12 095.59 €), le déficit comptable de la section Investissement s'élève à 158 550 €, déficit comblé par le virement de la même somme sur le compte 1068 prélevé sur l'excédent de fonctionnement 2009.

L'exercice comptable 2009 est caractérisé par un effort d'investissement sans précédent notamment en voirie (313 268 €). En effet, la Commune a voulu profiter d'une conjoncture très favorable que ce soit au niveau du coût des travaux (- 40 % environ) qu'au niveau des taux bancaires. Ces travaux ont été en partie financés par un emprunt de 120 000 € sur une durée relativement courte de 7 ans pour ne pas compromettre l'avenir, un prêt relais TVA de 70 000 € qui sera remboursé en 2010 et enfin par le versement anticipé du FCTVA, versement permis par notre engagement à réaliser des investissements supérieurs à 2008 pour contribuer à donner du travail aux entreprises mises à mal par la crise.

Il convient également de noter l'achat d'un tracteur et d'une cureuse de fossés permettant d'optimiser l'entretien préventif de la voirie et par la même de diminuer les futurs coûts de réparation.

Il est évident qu'un tel niveau d'investissement ne pourra pas être reconduit les prochaines années.

PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2009	MONTANT DES TRAVAUX
VOIRIE COMMUNALE	202 332
VOIRIE RURALE	110 936
BORDURES (travaux réalisés fin 2008)	57 774
ACHAT MATERIEL (Tracteur, cureuse, voiture)	42 897
AMENAGEMENT PARKING 2ème tranche	14 492
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX IMPASSE DU PIN	10 548
SIGNALISATION DES RUES	8 004
AMENAGEMENT DEPOT COMMUNAL	1 650
DEFENSE INCENDIE	1 348
ABRI BUS	1 121
TRAVAUX CIMETIERE	637
TOTAL DES TRAVAUX	451 739

BUDGET PREVISIONNEL 2010

Pour 2010, le budget primitif est équilibré à 544 867 € en fonctionnement et 417 265 € en investissement.

Ce budget est caractérisé par la poursuite de l'effort d'investissement (mais à un niveau moindre par rapport à 2009) au niveau de la voirie communale. Toutefois le montant des travaux sera conditionné par l'oc-

troi ou non de la subvention de DGE sollicitée (39 380 €). En effet, compte tenu des réalisations des années précédentes, il n'est pas souhaitable de recourir à nouveau à l'emprunt.

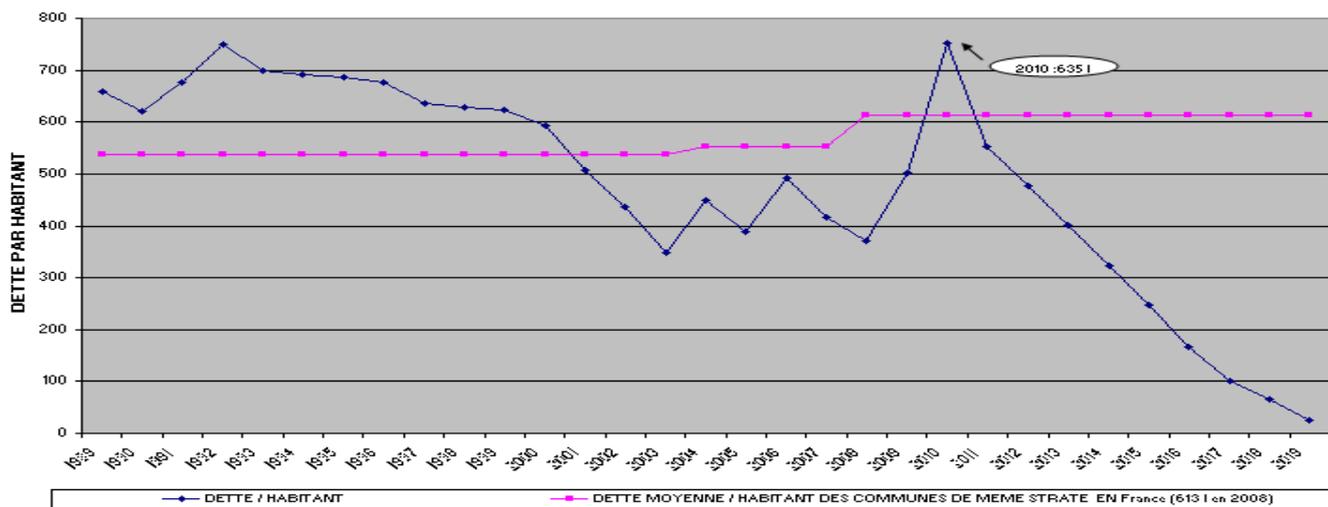
2010 verra, enfin, la fin des travaux du parking de la rue du Moulin réalisé avec la participation de la Maison de Retraite et la fin de la réalisation de la si-

gnalisation des rues des lieux-dits.

A noter que pour la treizième année consécutive ce budget est réalisé sans augmentation d'impôt. Par contre, les bases d'imposition (qui ne dépendent pas de la commune) subissent des variations ainsi que (certaines années) les taux départementaux et régionaux.

NATURE DES PRINCIPAUX TRAVAUX PREVUES EN 2010	MONTANT BUDGETE EN 2010	MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS OU PARTICIPATION SOLLICITEES
VOIRIE COMMUNALE	141 790	39 380
MOBILIER URBAIN	2 000	0
VOIRIE RURALE	18 486	14 831
AMENAGEMENT PARKING RUE DU MOULIN : FIN DES TRAVAUX	32 000	20 000
AMENAGEMENT DEPOT COMMUNAL	7 350	0
ENFOUISSEMENT RESEAUX IMPASSE DU PIN : FIN DES TRAVAUX	2 000	0
ACHAT MATERIEL (photocopieur couleur numérique)	3 500	0
ACHAT PANNEAUX DE SIGNALISATION DES RUES DE LIEUX-DITS	4 000	0
PARTICIPATION ETUDE ACESSIBILITE	1 700	0
TRAVAUX DEFENSE INCENDIE	1 826	0
TOTAL DES TRAVAUX	214 652	74 211

EVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET COMMUNAL (sans nouveaux emprunts)



L'étude du graphique montre un accroissement important de la dette en 2010 dû, comme évoqué précédemment, au prêt relais FCTVA qui va être remboursé en fin d'année. Dès 2011, la dette moyenne sera de nouveau en dessous de la moyenne des communes de la même strate de population et, dans 2 à 3 ans, il sera à nouveau possible de prévoir des investissements lourds comme l'enfouissement des réseaux et l'aménagement du Centre bourg et l'éventuel déplacement de la mairie.

LES BUDGETS ANNEXES

LE BUDGET ASSAINISSEMENT

En 2009, en tenant compte des subventions restant à percevoir, l'excédent d'investissement s'élève à 53 010 € tandis que l'excédent d'exploitation reporté sur 2009 s'élève à 8 570 €.

L'année 2009 a été marquée par la fin des travaux de l'assainissement du village d'Envaux (voirie).

Le budget 2010 est équilibré à 36 952 € en exploitation et 24 661 € en investissement. Au cours de cette année, deux études ont été budgétées :

- la première consiste en une étude de faisabilité tant technique que financière de l'assainissement de la route de Sommières en une ou plusieurs tranches,
- la deuxième consiste en un diagnostic du réseau existant sur le bourg qui commence à donner des signes de vétusté et présentent des dysfonctionnements, notamment au niveau du poste de relevage du Bas-Bourg, liés à des problèmes de conception.

Pour 2010, le montant de la Taxe fixe a été porté à 66 € et la Taxe au m³ à 0,60 €.

LE BUDGET BAR HOTEL RESTAURANT - MULTISERVICE

En 2009, le déficit d'exploitation est de 6 488 € et l'excédent d'investissement de 10 256,76 €. La prise en compte des créances irrécouvrables de Mme Perrin est responsable en majeure partie de ce déficit d'exploitation, malgré une subvention exceptionnelle de fonctionnement du budget général de 10 000 €.

Pour 2010, le budget prévisionnel est équilibré à 12 446 € pour le fonctionnement et à 91 006,76 € pour l'investissement.

Ce budget prévoit l'aménagement de l'ancienne grande salle du restaurant en un magasin multiservice pour un montant d'environ 90 000 €. La totalité des travaux ne sera réalisable que si nous obtenons une subvention FISAC dont le dossier de demande est en cours de constitution (dossier compliqué à monter entraînant beaucoup de retard dans le lancement des travaux). Si la totalité des subventions souhaitées n'est pas obtenue, seuls les travaux strictement indispensables à l'ouverture de ce commerce et budgétairement réalisables seront effectués dans un premier temps.

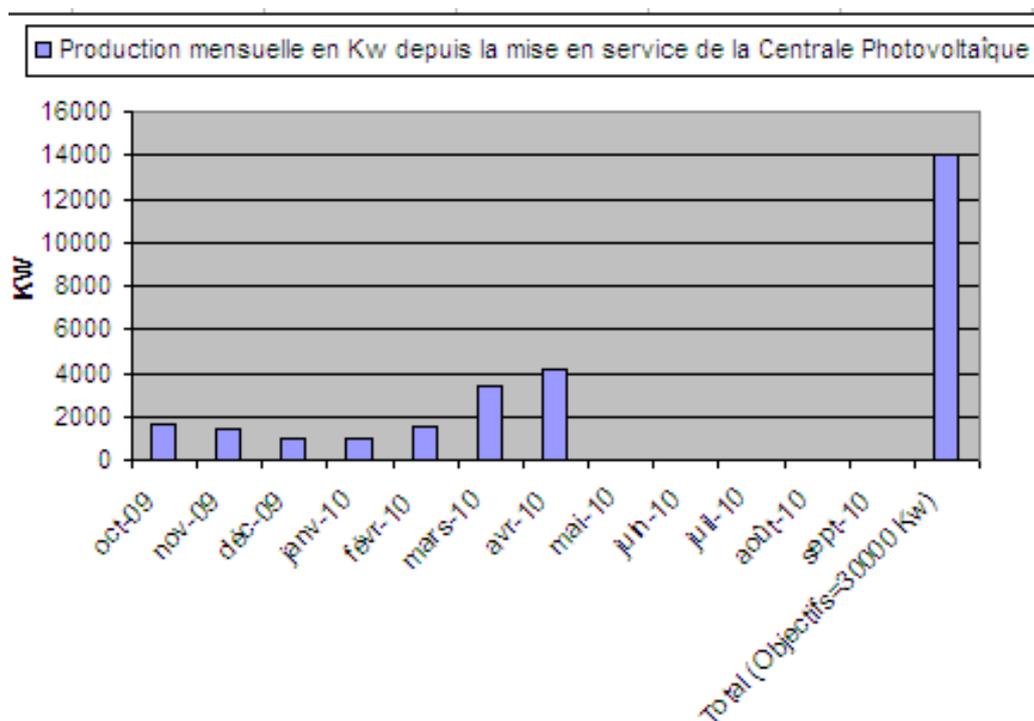
LE BUDGET CHAUFFERIE et CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

En 2009, l'excédent de fonctionnement s'est élevé à 958,57 € et le déficit d'investissement à 9 181,23 €. Une subvention de 10 000 € a été accordée par la région et l'ADEME pour la réalisation de la Centrale Photovoltaïque et compensera, en 2010, ce déficit d'investissement. 2009 a été marqué par un important investissement consistant à la réalisation d'un bâtiment de stockage de plaquettes de bois pour un montant de 93 487 € HT et de la Centrale photovoltaïque pour un montant de 118 457 € HT. Pour ces réalisations, nous allons recevoir, en 2010, des subventions (FNADT, ADEME, Région) d'un montant global d'environ 45 340 €. Le reste du financement a été assuré par deux emprunts d'un montant total de 180 000 € générant des annuités de 13 552,20 € pour des recettes estimées à près de 20 000 €.

Au 30 avril, la centrale a produit 14 512 kW.

Au niveau du fonctionnement de la chaufferie, les mesures prises dès fin 2008 ont permis de limiter les pannes au strict minimum. La mise en service de la plate-forme de stockage va permettre de sécuriser encore plus son fonctionnement en augmentant la qualité des fournitures pour un coût moindre tout en permettant de faire fonctionner une filière locale respectueuse de l'environnement. Fin mai près de 400 m³ de plaquettes de bois issues du broyage de bois provenant d'élagage de voirie, nous ont été livrées par la Communauté de Commune Vonne et Clain.

Pour 2010, le budget est équilibré à 66 473 € pour le fonctionnement et à 67 073,58 € pour l'investissement. Le montant de l'abonnement a été fixé à 6 247,08 € HT pour la commune et à 9 370,68 € HT pour La Rêverie, le prix du kW à 0,053 € HT.



LE BUDGET POINT SANTE

L'année 2009 est caractérisée par un excédent de 830 € dont 343,98 € est affecté en réserve au compte 1068 afin de compenser le léger déficit de la section investissement du même montant. L'excédent global à reporter s'élève donc à 486,02 €.

Pour 2010, le budget prévisionnel est équilibré à 7 537,34 € en fonctionnement et à 4 178,32 € en investissement.

Nous pouvons donc envisager un avenir budgétairement serein pour ce budget du point Santé qui fonctionne à la satisfaction de tous.

LE BUDGET LOTISSEMENT DU BOIS DE LA BARRIERE

En 2009, le bilan d'exploitation est en déficit de 12 360 € correspondant à la valeur du lot qui reste à vendre et du terrain résiduel qui va être cédé au budget communal.

Afin d'accélérer la vente de ce terrain et d'attirer un jeune couple en primo accession, le Conseil Municipal a décidé de le rendre accessible au Pass Foncier en leur octroyant une contribution de 3 000 €.



Centre de Loisirs **COLIN-MAILLARD**
Salles des Sports
86160 SAINT-MAURICE-LA-CLOUERE
(05.49.53.38.58

Le Centre de loisirs Colin Maillard : des projets en cours...

Le Centre de loisirs intercommunal Colin-Maillard accueille des enfants de 3 à 11 ans les mercredis et les vacances scolaires.

Au programme : activités manuelles, jeux, sorties à thèmes, mini-camps...

Avec une capacité de 50 enfants accueillis, en moyenne 20 petits de 3 à 5 ans et 25 à 30 enfants de 6 à 11 ans, le centre de loisirs a ainsi pu organiser 4 334 journées enfants en 2009 avec une évolution constante des effectifs.

En avril 2006, un nouveau service a vu le jour, la création d'un secteur jeune pour un public préados / ados de 12 à 16 ans ouvert uniquement (faute de local) sur les périodes de vacances scolaires.

Face à l'évolution de notre territoire (installation de nouvelles familles, augmentation du nombre d'enfants...), il nous fallait engager une réflexion sur l'adaptation des locaux d'accueil actuels, devenus trop petits et inadaptés pour l'accueil d'enfants de moins de 6 ans. Un projet d'agrandissement a donc été proposé, accepté, et porté financièrement par la commune de Saint-Maurice-la-Clouère, La Communauté de Communes, la CAF de la Vienne et la Région Poitou-Charentes. Les travaux ont commencé fin 2009.

Colin-Maillard pourra ainsi accueillir les enfants dans des locaux adaptés à leurs âges et à leurs besoins ; un espace pour les « Cocos-lapins » les 3/5 ans, un espace pour les « Canailles » les 6/7 ans, et un espace pour les « Gibus » les 8/11 ans, ainsi qu'un local pour les préados qui nous permettra ainsi d'élargir les périodes d'ouverture.



Pour tous contacts, renseignements et inscriptions, une permanence est organisée du lundi au jeudi de 9h30 à 17h30 dans les locaux du centre de loisirs.

Tél:05.49.53.38.58

Nous rappelons à toutes les familles dont les enfants sont inscrits au centre de loisirs que l'association est une association parentale de parents bénévoles et de salariés professionnels de l'animation. Si vous souhaitez participer à la vie de l'association, proposer des idées et échanger sur les projets à venir, vous êtes les bienvenus...

Aide aux vacances des enfants

Le Conseil Général de la Vienne a mis en place un dispositif d'aide aux vacances des jeunes de moins de 16 ans dont les familles sont domiciliées dans le département de la Vienne.

Conditions d'attribution :

- le quotient familial des familles doit être inférieur à 450 € au 1^{er} janvier 2010 sur justificatif de la CAF ou de la M.S.A.,
- avec hébergement des enfants au centre ou au camp, pour une durée de séjour supérieure à 6 jours ou sans hébergement pour un séjour d'une durée supérieure à 3 jours.

Une seule aide est accordée par enfant quel que soit le nombre de séjours auxquels il participe.

Montant de l'aide :

- 53 € par enfant avec hébergement,
- 27 € pour un enfant sans hébergement

S'adresser directement au centre de vacances choisi qui étudiera la demande et assurera les formalités.

Un nouveau commerce en gestation !

Suite au départ en retraite de Mesdames Moreau et Tingault, la création d'un commerce multiservice (pain, épicerie, viande sous vide, journaux etc...) est devenu indispensable.

Depuis plusieurs mois le Conseil Municipal réfléchit à la possibilité de ce projet et a répondu favorablement à la

candidature de Monsieur Senellier, boulanger à Joussé, pour la création de ce commerce.

Ce dernier sera installé dans la grande salle jouxtant le Bar-Hôtel-Restaurant (côté point santé). L'ouverture n'est prévue qu'au dernier trimestre.

En effet, les démarches administratives pour obtenir les aides du FISAC, indispensables à la réalisation de ce projet, sont très longues et les travaux ne pourront débuter qu'après l'acceptation du dossier complet. Soyons patients, le temps passe, hélas, très vite !!!

ZO- NE 30

Suite à des vitesses excessives dans le bas bourg, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des présents, de délimiter une zone 30 depuis l'ancienne poste jusqu'au carrefour de la route de la Chapelle Bâton.

Quant aux véhicules qui stationnent en zones interdites, ils s'exposent aux foudres de La Maréchaussée.

Un nouveau défibrillateur (FRED Easy) vient d'être installé

A l'initiative du Club de l'Amitié, cet achat a été possible grâce à l'aide d'une subvention communale de 300 € et une participation de 300 € également du département (par l'intermédiaire de la fédération des aînés ruraux de la Vienne), 1 300 € environ reste à la charge du Club de l'Amitié.

Un deuxième défibrillateur, acheté par la commune, est installé au Point Santé.

Ces deux appareils sont destinés à sauver des vies en cas d'arrêt cardiaque par fibrillation ventriculaire.

Ces appareils sont à utiliser à tout moment par toute personne, même non médecin, en cas de malaise.

Une information sera organisée courant de l'année mais, en attendant, vous trouverez ci-dessous un descriptif des gestes essentiels à la bonne utilisation du défibrillateur acheté par le Club de l'Amitié.

MODE D'EMPLOI DU FRED EASY



Touche de mise en marche et d'arrêt

Lorsqu'une personne est victime d'un arrêt cardiaque soudain, les minutes comptent. Dans tous les cas, agissez rapidement mais **calmement** et suivez les instructions délivrées par la voix de l'appareil.

ETAPES PREALABLES

1. Faites appeler ou appelez l'assistance médicale d'urgence (SAMU) le 15 ou 112 sur les portables.
2. Obtenez rapidement le défibrillateur et le placer à côté de la victime. Si le défibrillateur ne peut pas être obtenu tout de suite, vérifiez le patient et effectuez au besoin la réanimation cardio-pulmonaire (RCP) jusqu'à ce que le FRED easy soit disponible.
3. *Si le patient est un nouveau né ou un enfant de moins de 25 kg ou de moins de 8 ans, effectuez d'abord la RCP et appelez le SAMU avant d'utiliser le FRED easy.*
4. Vérifiez qu'aucun gaz inflammable ne se trouve dans l'environnement immédiat.

ETAPES DE BASE

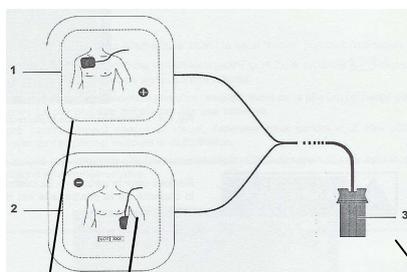
– **Etape 1 : Mise en marche de l'appareil**

Appuyer brièvement (maximum 1 seconde) sur la touche verte  (1)

– **Etape 2 : Evaluation de l'état du patient**

Après la mise en marche, l'appareil adresse un texte d'introduction à l'utilisateur et lui demande de vérifier l'état de conscience du patient.

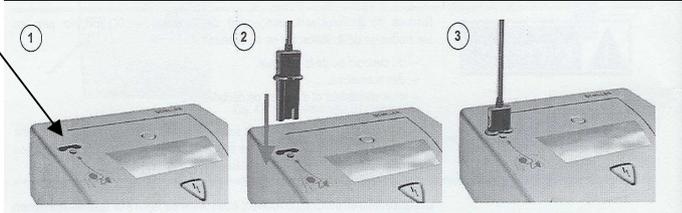
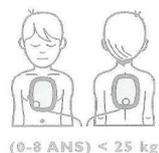
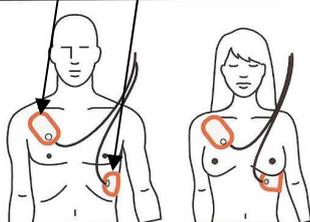
– **Etape 3 : Placez les électrodes** sur la peau nue du patient. A cet effet, un kit de rasage est mis à disposition avec le défibrillateur ; il comprend : des ciseaux pour couper rapidement les vêtements afin d'accéder à la poitrine du patient, d'un rasoir pour éventuellement raser la peau si la pilosité empêche un contact avec les électrodes.



L'appareil invite l'utilisateur à placer les électrodes sur les points d'application rasés et de les relier à l'appareil (3)

Placez les électrodes exactement conformément à l'illustration.

Insérez le connecteur dans le raccord



– **Etape 4 : Analyse automatique du signal ECG**

Après la pose des électrodes, l'appareil demande de ne plus toucher le patient et démarre l'analyse ECG.

Le patient ne doit plus être touché et les personnes se trouvant autour de lui doivent être prévenues.

– **Etape 5 : Choc recommandé**

Si un choc est recommandé, l'appareil informe l'utilisateur et commence automatiquement la charge en énergie pour le 1er choc.

Le message « **NE TOUCHER PAS LE PATIENT-CHARGE** » apparaît à l'écran.

– **Etape 6 : Délivrance automatique du choc**

Le message « **ATTENTION CHOC** » apparaît à l'écran. Le voyant orange clignote et après un décompte visuel et sonore le choc est délivré.

Après la décharge, l'appareil demande de réaliser 30 massages cardiaques suivis de 2 respirations artificielles soit jusqu'à ce que le patient respire à nouveau soit pendant 2 minutes.

Une fois ce temps écoulé, il lance automatiquement une nouvelle analyse de l'ECG (étape 4).

L'appareil répète les étapes 4, 5 et 6 jusqu'à ce qu'un choc soit efficace.

Lorsque le choc est efficace, le résultat de l'analyse (étape 4) est « **CHOC NON RECOMMANDE** » et l'appareil passe à l'étape 7.

– **Etape 7 : Réanimation cardio-pulmonaire (RCP)**

L'appareil demande de réaliser alternativement 30 massages cardiaques suivis de 2 respirations artificielles jusqu'à ce que le patient respire normalement ou que de nouvelles instructions soient données.

– **Fin de la thérapie:**

- Arrêter l'appareil en appuyant sur la touche verte  pendant environ 3 secondes.

- Déconnecter le connecteur du câble des électrodes.

- Détacher avec précaution les électrodes de la peau du patient.

